

**Extrait du registre des délibérations
de la Ville de Villeneuve d'Ascq**

Conseil municipal du mardi 4 novembre 2025

N° VA_DEL2025_186

Objet : Quatrième affectation des crédits destinés aux associations sportives, des collèges et lycées, subventions exceptionnelles aux associations, bourses aux jeunes et adulte sport, emplois sportifs

L'an deux mille vingt-cinq, le 04 novembre à , le conseil de municipal de Villeneuve d'Ascq s'est réuni en l'hôtel de ville, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Gérard CAUDRON, maire, suite à la convocation qui a été adressée à ses membres cinq jours francs avant la séance, laquelle convocation a été affichée à la mairie, conformément à la loi.

Tous les membres en exercice étaient présents ou représentés à l'exception de Benoît TSHISANGA , ayant donné pouvoir à Nathalie PICQUOT, Saliha KHATIR, ayant donné pouvoir à Alexis VLANIDAS, Alizée NOLF, ayant donné pouvoir à Maryvonne GIRARD, Innocent ZONGO, ayant donné pouvoir à Violette SALANON, Vincent LOISEAU, ayant donné pouvoir à Pauline SEGARD, David DIARRA, Charlène MARTIN, Dominique GUERIN étant absents, André LAURENT étant excusé.

La ville s'est engagée dans le cadre de sa politique sportive à soutenir les actions des associations visant à contribuer à l'éducation de leurs publics, à la transmission de valeurs citoyennes et au développement des pratiques sportives accessibles au plus grand nombre.

Afin de faire face aux frais importants générés par le début de la saison sportive 2025/2026, deux associations ont sollicité une subvention exceptionnelle :

- | | |
|---------------|----------|
| ➤ Les Vikings | 10 000 € |
| ➤ MTNV | 3 000 € |

Ce début de saison s'accompagne également de la mise en place d'une enveloppe spécifique de 10 000 €, destinée à soutenir la pratique sportive portée par les associations intervenant dans les collèges et les lycées de la commune.

Par ailleurs afin de garantir l'égalité d'accès à la pratique sportive, la ville a mise en place un dispositif de bourses « jeunes et adultes sport », Ce dispositif vise à soutenir financièrement les personnes résidant dans la commune souhaitant s'inscrire dans le club sportif villeneuvois, le montant de cette attribution s'élève à 4 185 € pour ce quatrième trimestre.

Pour les clubs employeurs, la ville poursuit son accompagnement via le dispositif l'aide à l'emploi sportif, qui permet la participation financière aux frais inhérents de ces associations qui disposent de salariés pour un montant de 35 893 €.

Cette quatrième affectation de crédits a ainsi pour objet de répondre à l'ensemble de ces besoins dans le respect de l'enveloppe budgétaire votée au budget 2025 pour un montant global de 1 280 800 €.

Après instruction des demandes, les subventions telles que reprises ci-dessus sont proposées à l'assemblée délibérante pour un montant total de 63 078 €.

Après avis de la Commission n°5 Sports, jeunesse, éducation, enseignement supérieur, enfance, petite-enfance du jeudi 16 octobre 2025, Il est proposé aux membres du conseil d'autoriser le versement des subventions aux associations citées ci-dessus pour un montant total de 63 078 €.

**Imputation comptable : 65748 30 5110
Politique publique (domaine-action-activité) : 11.6.1 Clubs / associations sportives**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents et des représentés cette proposition.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire,
Violette SALANON

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gérard CAUDRON

Extrait de la présente délibération a été affiché le lundi 10 novembre 2025 à la porte de la mairie et publié sur le site internet de la ville, en exécution des dispositions des articles L.2121-25 et R.2121-11 du code général des collectivités territoriales

ID télétransmission : 059-215900930018-20251104-215209-DE-1-1
Date AR Préfecture : vendredi 7 novembre 2025

Tableau d'affectation des subventions pour l'année 2025

Domaine 11.6.1

Nom de l'Association	Imputation	Subvention proposée
A.S. des Collège et Lycée SAINT ADRIEN	65748	1 800,00 €
A.S. du Collège Simone de Beauvoir	65748	2 000 €
A.S. du Collège Camille CLAUDEL	65748	850,00 €
A.S. du Collège MOLIERE	65748	1 750,00 €
A.S. du Collège Arthur RIMBAUD	65748	1 500,00 €
A.S. du Collège du TRIOLO	65748	900,00 €
A.S. du Collège Communautaire	65748	500,00 €
A.S. du Lycée Dynah-Derycke	65748	500,00 €
A.S du Lycée Queneau	65748	200,00 €
TOTAL		10 000 €

AIDE A LA COTISATION ADULT'SPORT

Nombre de dossiers présentés : **3**

Nombre de dossiers validés : **1**

CLUBS	QF	Montant cotisation	Montant aide club	montant restant à charge	Montant aide ville	Motif	Montant aide ville
FOS GV	3	105,00 €	- €	105,00 €	31,50 €		35 €
							35 €
ENERGYM	HC	195,00 €	- €	195,00 €	- €	QF SUPERIEUR AUX CRITERES	0 €
							0 €
TAEKWONDO CLUB	HC	140,00 €	- €	140,00 €	- €	QF SUPERIEUR AUX CRITERES	0 €
							0 €
MONTANT TOTAL ATTRIBUE							35 €

AIDE A L'EMPLOI SPORTIF 2025

ASSOCIATION	2ème trimestre 2025	3ème trimestre 2025	4ème trimestre 2025 estimé	TOTAL A MANDATER pour les 2è, 3è et 4è Trimestres estimés
	à mandater	à mandater	à mandater	
ABCVA	0 €	0 €	20 €	20 €
ACVA	773 €	915 €	1 017 €	2 705 €
ALA GEA	79 €	105 €	134 €	318 €
AS ARBO	50 €	59 €	65 €	174 €
ASVAM	387 €	458 €	509 €	1 354 €
AVAN NATATION	424 €	569 €	724 €	1 717 €
BVA	0 €	31 €	20 €	51 €
CEVA	98 €	116 €	129 €	343 €
CS BRIGODE	499 €	669 €	852 €	2 020 €
ENERGYM	104 €	130 €	177 €	411 €
ESBVA	1 025 €	1 214 €	1 349 €	3 588 €
ESBVA LM	2 410 €	1 505 €	4 115 €	8 030 €
FOS GV	64 €	86 €	109 €	259 €
FOS TENNIS	288 €	387 €	492 €	1 167 €
FOS TT	188 €	223 €	247 €	658 €
FOS VA	247 €	293 €	325 €	865 €
JC FLERS SART	224 €	266 €	295 €	785 €
LA RAQUETTE	1 821 €	2 442 €	2 853 €	7 116 €
LES INTREPIDES	182 €	216 €	240 €	638 €
OMS	1 735 €	1 875 €	2 286 €	5 896 €
PIROUETTE	31 €	61 €	77 €	169 €
SAC A POF	195 €	261 €	333 €	789 €
SAMYOGA	55 €	36 €	94 €	185 €
Stade Villeneuvois	1 417 €	1 575 €	1 864 €	4 856 €
ST JEAN BAPTISTE	427 €	386 €	560 €	1 373 €
US ASCQ	173 €	204 €	227 €	604 €
VAFF	347 €	411 €	457 €	1 215 €
VARS	289 €	286 €	381 €	956 €
VA TRI	464 €	550 €	613 €	1 627 €
TOTAL	14 573 €	15 329 €	20 564 €	50 466 €

BOURSES AUX JEUNES

Dossiers validés : 53

CLUBS	COTISATION ENFANT	AIDE CLUB	PASS SPORT	Motif	Montant aide ville Final
ACVA	165 €	15 €	- €		25 €
	132 €	15 €	- €		20 €
	165 €	15 €	- €	Revenus supérieurs au plafond	- €
2/3					45 €
AVAN NATATION	192 €	- €	- €		85 €
	192 €	- €	- €		85 €
	247 €	- €	- €		110 €
	232 €	- €	- €		105 €
	300 €	- €	- €	QF supérieur aux critères	- €
	272 €	- €	- €		150 €
	284 €	- €	- €		130 €
	192 €	- €	- €		85 €
	280 €	- €	- €		125 €
	247 €	- €	- €		110 €
	247 €	- €	- €		110 €
	257 €	- €	- €		115 €
11/12					1 210 €
CEVA	230 €	15 €	- €	Revenus supérieurs au plafond	- €
0/1					0
PIROUETTE	75 €	- €	- €	QF supérieur aux critères	- €
0/1					0
	275 €	- €	- €		55 €
	145 €	- €	- €		20 €
	185 €	- €	- €		55 €
	185 €	- €	- €		55 €
	185 €	- €	- €		35 €
	145 €	- €	- €		100 €

CLUBS	COTISATION ENFANT	AIDE CLUB	PASS SPORT	Motif	Montant aide ville Final
SAINT JEAN BAPTISTE	185 €	- €	- €		85 €
	185 €	- €	- €		35 €
	185 €	- €	- €		55 €
	145 €	- €	- €		45 €
	225 €	- €	- €		70 €
	185 €	- €	- €		55 €
	185 €	- €	- €		55 €
	185 €	- €	- €	QF supérieur aux critères	- €
	185 €	- €	- €	QF supérieur aux critères	- €
	145 €	- €	- €		45 €
	250 €	- €	- €		75 €
	185 €	- €	- €		55 €
	185 €	- €	- €		55 €
	185 €	- €	- €	Revenus supérieurs au plafond	- €
	185 €	- €	- €	Revenus supérieurs au plafond	- €
	250 €	- €	- €		115 €
18/22					1 065 €
	190 €	- €	70,00 €		60 €
	210 €	150 €	- €		30 €
	210 €	50 €	- €		70 €
	210 €	- €	- €		95 €
	190 €	- €	- €		55 €
	125 €	- €	- €		40 €
	190 €	- €	- €	QF supérieur aux critères	- €
	190 €	- €	- €	QF supérieur aux critères	- €
	210 €	150 €	- €	QF supérieur aux critères	- €
	210 €	- €	- €	Revenus supérieurs au plafond	- €
	110 €	- €	- €		35 €
	190 €	- €	- €	Revenus supérieurs au plafond	- €

CLUBS	COTISATION ENFANT	AIDE CLUB	PASS SPORT	Motif	Montant aide ville Final
TAEKWONDO CLUB	210 €	- €	- €	QF supérieur aux critères	- €
	210 €	- €	- €		65 €
	210 €	- €	- €		65 €
	190 €	- €	- €	QF supérieur aux critères	- €
	190 €	- €	- €	QF supérieur aux critères	- €
	190 €	- €	- €	QF supérieur aux critères	- €
	190 €	150 €	- €	QF supérieur aux critères	- €
	210 €	- €	- €	Revenus supérieurs au plafond	- €
	210 €	- €	- €	Revenus supérieurs au plafond	- €
	210 €	- €	- €	QF supérieur aux critères	- €
	210 €	- €	- €		40 €
	210 €	- €	- €		40 €
	210 €	- €	- €		40 €
	110 €	- €	- €		15 €
	210 €	- €	- €		40 €
	210 €	- €			95 €
	210 €	- €			95 €
	110 €	85 €			10 €
	210 €	- €		Revenus supérieurs au plafond	- €
	210 €	- €		Revenus supérieurs au plafond	- €
	190 €	- €			55 €
	210 €	- €	70,00 €		20 €
	210 €	- €	- €		40 €
	210 €	10 €	- €		40 €
21/36					1 045 €
	169 €	12 €	- €		70 €
	169 €	30 €	- €		100 €
	169 €	30 €	- €		100 €
	169 €	32 €			70 €

CLUBS	COTISATION ENFANT	AIDE CLUB	PASS SPORT	Motif	Montant aide ville Final
VIKA	169 €	32 €			70 €
	169 €	30 €			70 €
	169 €	30 €			70 €
	169 €	- €			35 €
	169 €	10 €	70,00 €	QF supérieur aux critères	- €
	169 €	20 €	- €		75 €
	169 €	20 €	- €		75 €
	169 €	- €	- €		50 €
11/12					785 €
MONTANT TOTAL ATTRIBUE					4 150 €

**AVENANT N° MODIFIANT LES ARTICLES 3 § 3.1
DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT**

Entre :

La Ville de VILLENEUVE D'ASCQ, représentée par son Maire, Monsieur Gérard CAUDRON, habilité en vertu de la délibération VA_DEL2022_ du 29 mars 2022.

et :

L'association dénommée, régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, dont le siège social se situe à, N° Siret représentée par La, Le Président (e)

Il a été convenu d'apporter les ajouts suivants aux articles 3 § 3.1 de la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement signée le

ARTICLE 1 – MONTANT DE LA SUBVENTION

L'article 3 est modifié comme suit :

Par délibération n° VA_DEL2022_ du 29 mars 2022, la Ville a souhaité octroyer des subventions supplémentaires de :

..... € au titre.....
..... .€ au titre.....

Lesquelles seront versées sur le compte n° de ouvert à la banque, – à et imputées sur les crédits :

..... pour un montant de €.

Toutes les autres clauses restent inchangées.

Fait à Villeneuve d'Ascq, le

Pour l'Association,
La, Le Président (e),
.....

Pour la Commune,
Le Maire,
G. CAUDRON.